

Adresse des administrateurs du district de La Roche-Sauveur (Morbihan) et de la commune de Fontenay-sous-Bois (Paris) qui annoncent les célébrations pour l'anniversaire de la journée du 31 mai, lors de la séance du 29 messidor an II (17 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse des administrateurs du district de La Roche-Sauveur (Morbihan) et de la commune de Fontenay-sous-Bois (Paris) qui annoncent les célébrations pour l'anniversaire de la journée du 31 mai, lors de la séance du 29 messidor an II (17 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 230;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23795_t1_0230_0000_4

Fichier pdf généré le 21/07/2021

du bonheur ! Qui peut leur résister ? Demandez-le à ces barbares vaincus qui viennent de perdre leur proie, d'échapper leurs victimes humaines ! Vous êtes donc libres, ô nos frères ! O heureuse liberté ! l'homme sans toi, n'est qu'un vil insecte qu'on écrase à volonté ! Vous êtes libres : désormais le fruit de votre travail vous appartiendra : vous serez les chefs tranquilles de votre famille ; vos femmes et vos enfans ne seront plus vendus comme de vils animaux ; un fouet meurtrier n'imprimera plus sur votre corps sensible le caractère révoltant de la cruauté ; votre vie ne dépendra plus du caprice d'un maître absolu ; les chaînes ne seront plus que pour les despotes, et la liberté pour tous les Français.

Vous êtes donc libres, braves Américains ! O mer, ô vaste océan ! Pourquoi nous priver du doux plaisir d'embrasser nos frères, de les presser contre notre cœur, de les porter en triomphe entre nos bras, d'aller dans les plages sauvages qu'ils habitent, planter avec eux l'arbre de la liberté, l'arroser ensemble d'une libation fraternelle, l'orner des étendards sanglans arrachés au fanatisme, y suspendre les dépouilles de la tyrannie, y former de tous les infâmes instrumens de l'esclavage le plus glorieux des trophées, et y graver enfin sur le marbre immortel, cette devise : Mort aux tyrans, aux traîtres, aux conspirateurs ! Vive la Liberté, vive la République, une et indivisible, vive la Convention nationale !

VILLEDIEU (*présid.*), BOUTAREL cadet,
BOUYON aîné (*secrét.*) et BARRICAUD cadet (*secrét.*)

2

Les administrateurs du district de La Roche-Sauveur, département du Morbihan, la commune de Fontenay-sous-Bois (1), expriment leur joie de voir les complots des malveillans déjoués, et annoncent qu'ils ont célébré l'anniversaire de la mémorable journée du 31 mai.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[La comm. de Fontenay-sous-Bois à la Conv. ; s.d.](3).

« Citoyens Représentans,

après avoir rendus grâces à l'Etre Suprême principe Eternel de toutes les vertus et de la justice, au nom de notre Commune et de la Société Populaire, nous vous félicitons sur vos immortels travaux et pour vous exprimer nos vœux et l'intérêt que nous avons pris avoir déjouer encore une fois les projets des malveillans et des vils assassins, les fêtes époque du 31 Mai, celle du 20 Prairial que nous venons de célébrer dans notre commune sont la preuve des sentimens que nous professons en bons et vertueux Républicains.

Nous sommes presque tous cultivateurs dans notre commune, et nous ne cessons d'être utiles par nos sueurs à nos frères de Paris qui nous servent de remparts, les travaux de la campagne sont très

pressant, c'est pourquoi nous vous adressons ces félicitations ; Cependant nos bras sont prêts à s'armer au premier signal pour soutenir vos glorieux travaux qui affermissent de plus en plus la liberté, la fraternité et l'égalité dans toute la République une et indivisible et impérissable malgré tous les efforts des satellites des despotes qui voudroient annéantir notre bonheur et celui de tous les peuples. Vive la République vive la Montagne vive les Comités de Salut public et de Sureté generale »

GUILLOU (*mairie*), GIRARDIN, COULON, MAINGUET, Louis VIDIARD, BRETON, JOIGNEAUX, GUÉRIN, Francois LAPIC, Vitry LAPIC, HERICOURT, GENISSON (*présid. de la Sté popul.*) [et 1 signature illisible.]

3

Le citoyen Prost, membre de la société populaire de Saulieu, département de la Côte-d'or ; les administrateurs du district de Lunéville, département de la Meurthe ; et les juges du tribunal du district d'Arles (1), félicitent la Convention de son décret du 18 floréal et adressent des hymnes et discours relatifs à la fête célébrée en l'honneur de l'Etre suprême.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (2).

[Lunéville, 23 prair. II. Au présid. de la Conv.](3).

« Accepte, Citoyen Président, pour la Convention Nationale, l'hommage de respect, de reconnaissance et d'adhésion à tous ses principes, que lui offre le District de Lunéville. »

MARGUISSON (*Vice-Présid.*), S. RENOUX (*secrét.*)

[Discours prononcé par le présid. du distr. 20 prair. II]

CITOYENS !

Le trône des Capets étoit à peine renversé que les Complices du dernier Tiran chercherent d'en ramasser les débris, les laches ! ils avoient une soif dévorante de dominer ; ils employèrent tous les crimes pour nous donner de nouveaux fers, soudoyés par les puissants ennemis de la liberté, ils achetèrent les assassinats, créèrent la disette ; la calomnie et la corruption furent leurs moïens

Bientôt ils croioient décourager le peuple, mais le Peuple resta inébranlable parce que sa cause est juste.

Les chefs de cette première classe de conjurés ne sont plus, de nouvelles factions Se sont succédées sans intervalle pour perdre la Liberté et la Liberté est restée debout

Un dernier attentat vient d'être commis, mais hébert a païé de sa tête la Scélératesse de ses projets, et l'athéisme a disparu. hébert ; monstre abominable ! tu prétendois allumer la guerre civile chez un peuple de frères tu voulois lui forger des chaînes

(1) Département de Paris.

(2) P.V., XLI, 301. *Mon.*, XXI, 245.

(3) C 309, pl. 1201, p. 22.

(1) Pyrénées-Orientales.

(2) P.V., XLI, 302.

(3) F¹⁷ 1010^D, pl. 2, 3866.